Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 029-212902050-20260616-2026_04_08-DE

MAIRIE DE

29270 PLOUNEVEZEL

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le cinq juin deux mil vingt-six à dix-huit heures zéro minute, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Stéphane COTTY :

Etaient présents :
Stéphane COTTY-Stéphane FAILLER-Murielle SANQUER-Sabrina LE ROUZIC-Denis VERGNAUD-Emmanuelle LE GALL-Emma HERVE-Mathieu PINSEC-Kevin COIGNAT-Aurélie CADIOU-Bernard MOLINE-Arthur ROLLAND -Ernest MANAC'H

Absents excusés :

Aurélie GUYADER donne procuration à Mathieu PINSEC

Sylvie FABIEN donne procuration à Sabrina LE ROUZIC

Arrivée de Sylvie Fabien à 18 h 20 minutes pour le point 2026 04 03

Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Murielle SANQUER

Délibération 2026 04 08 : Adhésion à L'Etablissement Public Administratif D'appui à l'ingénierie locale « Finistère Ingénierie Assistance »

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public chargé d'apporter, aux collectivités territoriales et établissements publics intercommunaux du Département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Vu la délibération du Conseil Général en date des 30 et 31 janvier 2014 décidant de la création d'un établissement public administratif et approuvant les statuts de la future structure.

Après avoir pris connaissance des statuts et des conditions d'adhésion propres à ce futur Établissement public, et compte tenu de l'intérêt pour la commune de Plounévézel d'une telle structure, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à l'établissement Public Administratif d'appui à l'ingénierie locale « Finistère Ingénierie Assistance ».

Cette adhésion implique d'approuver :

-Les statuts de l'Etablissement Public, adoptés par son Conseil d'administration du 7 mars 2014,

-Le versement d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé par le Conseil D'administration (à titre indicatif, le montant pour l'année 2026 est de soixante-cinq centimes D'euro par habitant DGF, et d'inscrire cette dépense au Budget. Pour Plounévézel, cela représente un montant de cotisation de 772.85 € (1 189 habitants*0.65 €)

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 029-212902050-20260616-2026_04_08-DE

-L'autorisation donnée à Monsieur Le Maire à signer toutes pièces relatives à cette Adhésion ainsi que les conventions à venir avec cet établissement.

-La désignation de Monsieur Le Maire comme référent auprès de « Finistère Ingénierie Assistance »

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de d'adhérer à l'Etablissement Public Administratif d'appui à l'ingénierie locale « Finistère Ingénierie Assistance »

Pour copie conforme,
Le 8 juin 2026

La secrétaire de séance,
Murielle SANQUER

Le Maire,
Stéphane COTTY

MAIRIE DE PLOUNEVEZEL (Finistère)